



#1 - L'info qui compte !

Obtenir gratuitement et de manière sécurisée
l'extrait Kbis de sa société !



Un nouveau service a été ouvert par Infogreffe afin de télécharger gratuitement l'extrait Kbis d'une société dont on est le dirigeant.

Dans quel contexte cela a-t-il été mis en place ?

En cohérence avec l'ambition de la loi PACTE, les greffiers des tribunaux de commerce ont accompli en 2019 le développement d'une plateforme sécurisée pour faciliter la vie du chef d'entreprise :






A quoi sert l'extrait Kbis ?

L'extrait Kbis représente la véritable « **carte d'identité** » à jour d'une entreprise immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS). Il constitue le **seul document officiel et légal attestant de l'existence juridique**. Dans la plupart des cas, pour être opposable, l'extrait Kbis demandé doit dater de moins de 3 mois.

Quelle est la démarche à suivre pour l'obtenir ?

Il convient de :

-  Créer son compte sur <https://www.monidenum.fr/>
-  Charger la copie de sa carte d'identité
-  Télécharger son extrait Kbis

Quelle est l'économie réalisée ?

Un extrait Kbis coûte actuellement 3.53 € sur Infogreffe. Avec Monidenum, il est délivré gratuitement.

